**POUR PUBLICATION IMMÉDIATE**

**Hamilton, ON**

**Le 24 août 2021**

**Conférence de presse pour souligner le 1000e jour d'incarcération de Meng Wanzhou**

Le jeudi 26 août 2021 marque le 1000e jour d'incarcération injuste de Meng Wanzhou par le gouvernement Trudeau. Ce sont 1000 jours pendant lesquels Mme Meng a été privée de sa liberté, n'a pas pu être avec les membres de sa famille, n'a pas pu exercer les fonctions de son poste de directrice financière de Huawei Technologies, l'une des plus grandes entreprises technologiques au monde et qui compte 1300 employés au Canada.

Le calvaire de Meng a commencé le 1er décembre 2018, date à laquelle le Premier ministre Justin Trudeau s'est incliné devant la demande de l'ancien président américain Donald Trump d'extrader Meng. Il s'agissait d'une gaffe colossale de la part de Trudeau, car elle a torpillé cinquante ans de bonnes relations entre le Canada et la Chine, a conduit la Chine à restreindre des achats économiques importants au Canada (au détriment de milliers de producteurs canadiens) et, parce que le gouvernement Trudeau a tergiversé sur la question de la participation de Huawei au déploiement du réseau 5G du Canada, a pu menacer toute l'existence future de Huawei au Canada. En outre, l'obséquiosité de Trudeau à l'égard de Trump a remis en question de manière gênante la souveraineté même de l'État canadien devant le monde entier, à savoir qu'il sacrifierait son propre intérêt national au service de son voisin impérial.

Six jours seulement après l'arrestation de Meng, Trump a clairement indiqué que son arrestation était un kidnapping politique et qu'elle était devenue une monnaie d'échange. Indiquant qu'il interviendrait dans les efforts des États-Unis pour extrader Meng Wanzhou si cela l'aidait à remporter un accord commercial avec la Chine, il a déclaré : « Si je pense que c'est bon pour ce qui sera certainement le plus grand accord commercial jamais conclu, ce qui est une chose très importante - ce qui est bon pour la sécurité nationale - j'interviendrais certainement, si je le jugeais nécessaire. » Cette déclaration, en soi, aurait dû inciter le ministre de la Justice, M. Lametti, à rejeter la demande d'extradition des États-Unis, car l'article 46 alinéa c) stipule que le Ministre refuse l’extradition quand « les actes reprochés constituent une infraction à caractère politique ». Au lieu de cela, Lametti a approuvé la demande de Trump.

Il n'y a pas de fin en vue pour Mme Meng, car, quelle que soit la décision du juge Holmes sur la demande d'extradition des États-Unis, il y aura probablement des appels qui pourraient s'étendre sur des années. L'ironie de la chose est que le juge Holmes est parfaitement conscient du manque de substance juridique de la demande d'extradition américaine, qui a été révélée par la masse de documents bancaires HSBC que le juge a décidé d'exclure lors de la dernière série d'audiences sur l'extradition, terminée il y a quelques jours. Ces documents prouvent que Mme Meng a donné à HSBC une divulgation complète des transactions liées à l'Iran et qu'aucune fraude n'a été commise.

Nous notons que le juge Holmes a fait la remarque suivante lors des arguments finaux de la Couronne au début du mois : « N'est-il pas inhabituel de voir une affaire de fraude sans préjudice réel plusieurs années plus tard et une affaire dans laquelle la victime présumée, une grande institution, semble avoir de nombreuses personnes au sein de l'institution qui avaient à leur connaissance tous les faits qui sont maintenant considérés comme ayant été déformés ? » (Traduction libre)

En d'autres termes, il est clair pour le juge Holmes ainsi que pour Justin Trudeau, l'ensemble de son cabinet, et même le monde entier, que Meng Wanzhou n'a commis aucun crime, que ce soit à Hong Kong, aux États-Unis ou au Canada. De plus, son entreprise, Huawei Canada, a prouvé qu'elle était une entreprise responsable.

Notre Campagne pancanadienne pour libérer MENG WANZHOU estime que le ministre de la Justice Lametti devrait utiliser son pouvoir discrétionnaire, comme prévu par l'article 23 de la Loi sur l'extradition, pour mettre fin à cette erreur judiciaire en mettant fin à l'extradition et à l'assignation à résidence inutile de Mme Meng. Nous notons que les 19 dignitaires qui ont rédigé la Lettre ouverte à Justin Trudeau en juin 2020, lui demandant de libérer Meng Wanzhou, ont également demandé à un éminent avocat canadien, Brian Greenspan, d'écrire un avis juridique, qui a conclu qu'il était tout à fait dans les règles du droit canadien pour le ministre de la Justice de mettre fin à l'extradition de Meng.

Pour mémoire, nous notons que la demande américaine d'extradition de Meng était fondée sur la fausse prémisse de l'extraterritorialité américaine, c'est-à-dire la tentative d'exercer une juridiction américaine inexistante sur les transactions entre Huawei, une société chinoise de haute technologie, HSBC, une banque britannique, et l'Iran, un État souverain, dont aucune des transactions (dans cette affaire) n'a eu lieu aux États-Unis, à l'exception du transfert unilatéral et totalement inutile de dollars américains (inconnu de Mme Meng) par HSBC de son bureau de Londres, au Royaume-Uni, à sa filiale de New York. En demandant l'extradition de Mme Meng du Canada vers les États-Unis, M. Trump a également envoyé un signal aux dirigeants politiques et économiques mondiaux indiquant que les États-Unis continueraient à appliquer leurs sanctions économiques unilatérales et illégales contre l'Iran, qui étaient censées avoir été levées en vertu de la résolution 2231 du Conseil de sécurité des Nations unies lors de l'entrée en vigueur du JCPOA (accord sur le nucléaire iranien) le 16 janvier 2016. (Les États-Unis se sont retirés du JCPOA en 2018 avant l'arrestation de Meng.) Enfin, Trudeau n'aurait pas dû collaborer avec Trump en raison de l'intention malveillante de ce dernier de paralyser Huawei et d'écraser l'industrie chinoise de la haute technologie.

En libérant Meng aujourd'hui, le Canada pourrait faire preuve d'une indépendance en matière de politique étrangère et commencer à rétablir des relations politiques et économiques amicales avec la République populaire de Chine, notre deuxième plus grand partenaire commercial, pour le bénéfice mutuel des peuples canadien et chinois.

Notre campagne a l'intention de participer aux élections fédérales en interpellant les candidats sur leurs positions concernant la libération immédiate et inconditionnelle de Meng. Restez à l'écoute sur [ce lien](http://hamiltoncoalitiontostopthewar.ca/panel-event-info/) pour obtenir des informations sur le prochain séminaire en ligne pancanadien qui exposera tous les détails de cette erreur judiciaire canadienne flagrante.

La *Coalition de Hamilton pour arrêter la guerre* vous invite à une réunion Zoom :

Sujet : Conférence de presse du 1000e jour de Meng Wanzhou

Président : Alan Freeman, responsable du site Web *New Cold War*.

Participants : Chris Black, avocat spécialisé en droit pénal international, Toronto et John Philpot, avocat spécialisé en droit pénal international, Montréal.

Heure : 26 août 2021 11 h, heure de l'Est (États-Unis et Canada)

**- 30 -**

***Campagne pancanadienne pour libérer MENG WANZHOU*.**

**Pour plus d'informations, veuillez contacter Ken Stone au 905-383-7693 ou au 289-382-9008 ou à l’adresse kenstone@cogeco.ca.**